

---

*Nord. Est. Béarn*  
communauté de communes

---

## **Rapport d'activités 2018**

---





# Sommaire

01	STATUTS.....	P 4
02	ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	P 9
03	AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE.....	P 16
04	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	P 20
05	ENFANCE JEUNESSE.....	P 25
06	ENVIRONNEMENT.....	P 28
07	ACTION SOCIALE.....	P 32
08	CULTURE. SPORT.....	P 36
09	RÉGIE TRANSPORTS SCOLAIRES.....	P 39
10	RAPPORT D'ACTIVITÉS SPANC DU PAYS DE MORLAAS.....	P 42
11	RAPPORT D'ACTIVITÉS SPANC DU CANTON DE LEMBEYE EN VIC - BILH.....	P 51

# 01 Statuts

A) COMPÉTENCES OBLIGATOIRES..... P 5

B) COMPÉTENCES OPTIONNELLES..... P 6

C) COMPÉTENCES FACULTATIVES..... P 8

- Arrêté préfectoral n°2017-12-28-003 du 28 décembre 2017 prononçant le retrait de la commune de Labatmale (255 habitants), celle-ci adhérant à la même date à la Communauté de Communes du Pays de Nay

### A) COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1. **Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme ; document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale**

#### Sont d'intérêt communautaire :

- Etudes dans l'environnement élargi de la CCNEB (PETR Val d'Adour, Triangle Pau-Tarbes-Lourdes,...) en vue d'un développement et d'un aménagement harmonieux du territoire
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) dans les domaines de compétence de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn
- Création de réserves foncières destinées uniquement à la réalisation des projets communautaires
- Etude, aménagement et entretien des plans locaux de randonnées



2. **Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme**

#### Sont d'intérêt communautaire :

- Création, aménagement et gestion et/ou soutien d'équipements touristiques dont le rayonnement est au moins égal au territoire de la communauté de communes
- Dans le domaine de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales :
  - Soutien à l'organisation et à la promotion d'évènements et d'animations à vocation commerciale (salons, foires, marchés à thèmes)
  - Etude de faisabilité, montage, animation et suivi de tous dispositifs en faveur du commerce dont OCMACS (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services)
  - Favoriser le maintien et le développement du commerce local
  - Encourager la mise en place d'une dynamique d'action commerciale collective du commerce local
- Commerce et artisanat : soutien à la création, transmission et reprise d'activité, accompagnement des dispositifs de formation des professionnels
- Soutien à l'agriculture et à la viticulture, notamment par le biais des circuits courts ou de tout autre dispositif pouvant s'y substituer
- Agriculture et viticulture : soutien à la création, transmission et reprise d'activité, animation des dispositifs de formation des professionnels

**3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement**



**4. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage**



**5. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

**B) COMPÉTENCES OPTIONNELLES**

**1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie**

**Sont d'intérêt communautaire :**

- Etude et travaux de réhabilitation des décharges sauvages dans le cadre d'opérations collectives pour les sites reconnus d'intérêt général, en particulier les anciennes décharges d'ordures ménagères ayant servi à l'ensemble des administrés d'une ou plusieurs communes
- Réalisation et mise en œuvre du Plan Air Climat Energie Territorial
- Gestion et valorisation des pelouses sèches à orchidées et des zones humides ; animation grand public et scolaire
- Etude de mise en place d'Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur le territoire, réalisation des travaux et gestion



**2. Politique du logement et du cadre de vie**

**Sont d'intérêt communautaire :**

- Etude, élaboration et suivi du Programme Local de l'Habitat ou de toutes les autres actions pouvant s'y substituer
- Soutien aux programmes départementaux d'aide (PIG "Bien chez Soi" ou tout autre dispositif)



**3. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire**

**Sont d'intérêt communautaire :**

- Aménagement, entretien et gestion des piscines d'Arrosès et Pontacq
- Etude sur le devenir de la piscine municipale de Lembeye

## 4. Action sociale

### Sont d'intérêt communautaire :

- Appui et accompagnement à l'insertion professionnelle (subventionnement des Plans locaux pour l'Insertion et l'Emploi et de l'Insertion Emploi Béarn Adour par exemple)
- Dans le cadre d'un maillage cohérent des services sur l'ensemble du territoire, validé par le conseil communautaire, les compétences Enfance et Jeunesse s'exerceront dans les conditions suivantes :
  - Petite enfance : de 0 à 3 ans : étude, création et gestion des Structures Multi-Accueil, Relais d'Assistants Maternelles et Lieu d'Accueil Enfant Parent ; subventions des actions portées par les associations dans ce domaine ;
  - Enfance : de 3 ans à 11 ans : étude, création ou utilisation de bâtiments communaux et gestion des Accueils Collectifs de Mineurs durant les vacances scolaires (temps extrascolaire) et hors vacances scolaires les mercredis avec ou sans école le matin (temps périscolaire) ; subventions des actions portées par les associations dans ce domaine ;
  - Jeunesse : de 11 ans à 17 ans : étude, création ou utilisation de bâtiments communaux et gestion des loisirs ayant lieu les mercredis et pendant les temps de congés scolaires dans le cadre d'activités destinées aux jeunes de 11 à 17 ans révolus y compris pendant le temps médian des collégiens ; subventions des actions portées par les associations dans ce domaine ;
- Espace de vie sociale
- Création et accompagnement de structures d'accueil et d'hébergement des personnes âgées autonomes et/ou dépendantes (MARPA, EHPAD....)
- Actions d'accompagnement des personnes dépendantes et/ou isolées : portage de repas de Lembeye en Vic-Bilh, soutiens aux associations type Aide à Domicile en Milieu Rural
- Contrat Local de Santé
- Création et accompagnement de Maisons de Santé Pluridisciplinaires



## 5. Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations



## C) COMPÉTENCES FACULTATIVES

### 1. Assainissement : Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

- Missions obligatoires et facultatives



### 2. Nouvelles technologies

- Aménagement numérique du territoire défini à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Nouvelles technologies de l'information et de la communication : compétence réduite aux cyber-bases



### 3. Culture, actions culturelles

- Enseignement musical à vocation intercommunale
- Réseau intercommunal de lecture publique, constitué des bibliothèques associatives ou communales du territoire : informatisation et achat de matériel commun, prise en charge du fonctionnement afférent au réseau (hors gestion des bâtiments), mise en place d'une politique d'animation cohérente et structurante à l'échelle du territoire
- Aide aux associations du territoire dans le cadre de la formation pour les enfants de moins de 16 ans ou de l'événementiel présentant un intérêt pour la Communauté de Communes Nord Est Béarn, dans le cadre du règlement approuvé par le conseil communautaire



### 4. Actions sportives

- Aide aux associations du territoire dans le cadre de la formation pour les enfants de moins de 16 ans ou de l'événementiel présentant un intérêt pour la Communauté de Communes du Nord Est Béarn, dans le cadre du règlement approuvé par le conseil communautaire



### 5. Divers

- Versement des contributions obligatoires d'incendie et de secours au Schéma Départemental d'Incendie et de Secours ainsi que des participations pour la construction des Centres d'Incendie et de Secours pour le compte des communes membres de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn
- Soutien à des manifestations exceptionnelles participant à la promotion du territoire communautaire selon le règlement approuvé par le conseil communautaire
- Régie Transports Scolaires desservant le collège de Lembeye et les écoles maternelles et primaires du secteur de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lembeye en Vic-Bilh

# 02 Administration générale

A) BUREAUX ET CONSEILS COMMUNAUTAIRES.....	P 10
B) FINANCES.....	P 10
1. Décomposition du produit fiscal	
2. Analyse de la dette	
3. Où va l'argent ?	
C) RESSOURCES HUMAINES.....	P 14
1. Répartition du personnel par secteur	
2. Répartition du personnel par catégorie	
D) GESTION DU PATRIMOINE ET DE LA FLOTTE AUTOMOBILE.....	P 15
E) SÉCURITÉ. SECOURS.....	P 15
F) COMMUNICATION.....	P 15
G) PÔLE MÉTROPOLITAIN PAYS DE BÉARN.....	P 15

## A) BUREAUX ET CONSEILS COMMUNAUTAIRES

### • En chiffres

- > 8 bureaux
- > 8 conseils communautaires auxquels il conviendrait de rajouter des réunions de commissions thématiques internes et les rencontres avec les institutionnels
- > 335 délibérations prises



## B) FINANCES

- > 1 budget principal
- > 10 budgets annexes

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉALISÉ EN 2018 DÉPENSES

Charges à caractère général	1 323 570,51 €
Charges de personnel et frais assimilés	4 028 350, 87 €
Atténuations de produits	5 716 941, 80 €
Autres charges de gestion courante	1 032 269, 35 €
Charges financières	123 820, 34 €
Charges exceptionnelles	11 257, 46 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	254 951, 88 €



TOTAL 12 491 162, 21 €

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉALISÉ EN 2018 RECETTES

Atténuations de charges	74 193, 66 €
Produits des services, ventes diverses	886 110, 26 €
Impôts et taxes	8 411 708, 00 €
Dotations, subventions et participations	3 289 812, 34 €
Autres produits de gestion courante	586 810, 10 €
Produits financiers	3 481, 00 €
Produits exceptionnels	33 318, 27 €



TOTAL 13 285 433, 63 €

## DÉPENSES

Le reversement aux communes (via les attributions de compensation) représentent 46,72 % des dépenses réelles, les frais de personnel 32,92 %

## RECETTES

63,32 % des recettes réelles proviennent de la fiscalité tandis que 24,76 % proviennent des dotations et participations

### ● BILAN DE L'EXERCICE

Le résultat positif de l'année de 794 271,42 € est dû au reversement de l'excédent du budget ordures ménagères destiné à financer le programme de réhabilitation des décharges sauvages (394 297,55 €) et à la perception, de l'avance 2017 du contrat enfance jeunesse des structures de Ger, Nousty et Pontacq (110 110,00 €)

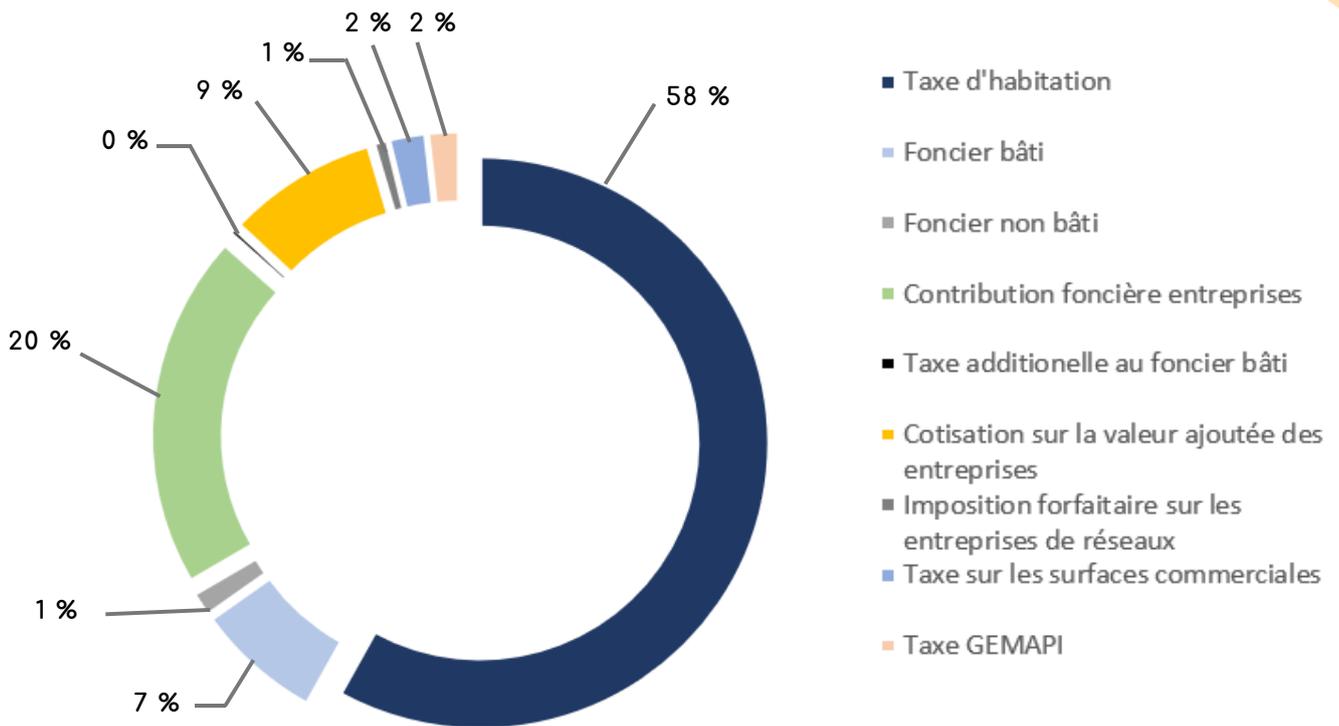
### BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉALISÉ EN 2018 DÉPENSES

Emprunts et dettes assimilés	548 180, 06 €
Immobilisations incorporelles	145 221, 72 €
Subventions d'équipement versées	7 965, 00 €
Immobilisations corporelles	129 961, 32 €
Immobilisations en cours	220 608, 88 €
.....	
TOTAL	1 051 936, 98 €

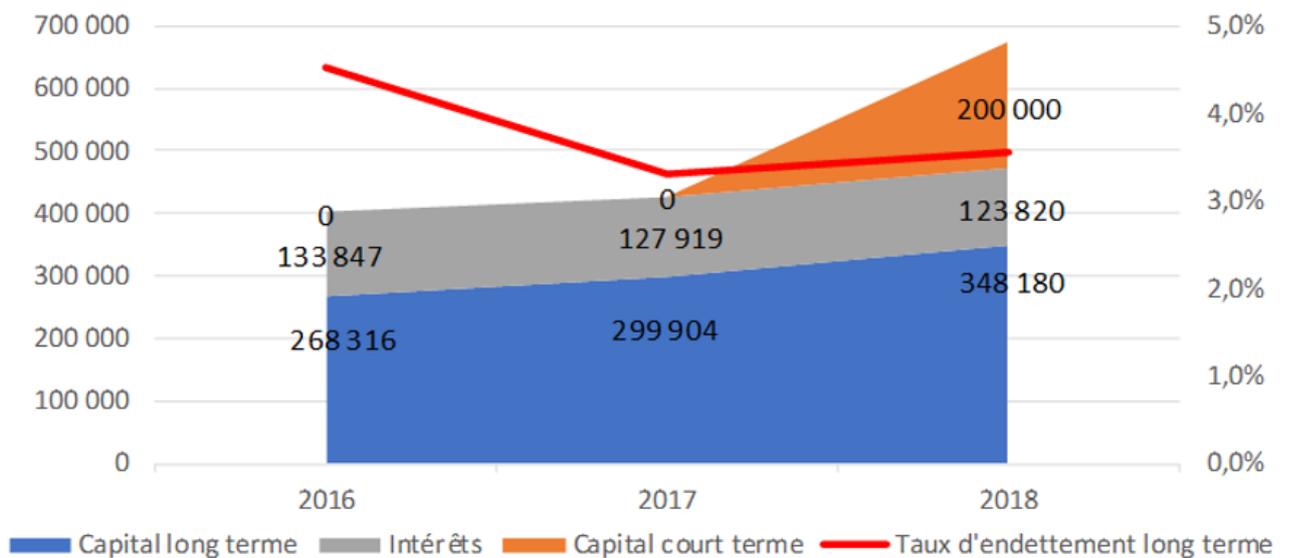
### BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉALISÉ EN 2018 RECETTES

Dotations, fonds divers et réserves	150 281, 00 €
Subventions d'investissement reçues	361 817, 16 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	254 951, 88 €
.....	
TOTAL	767 050, 04 €

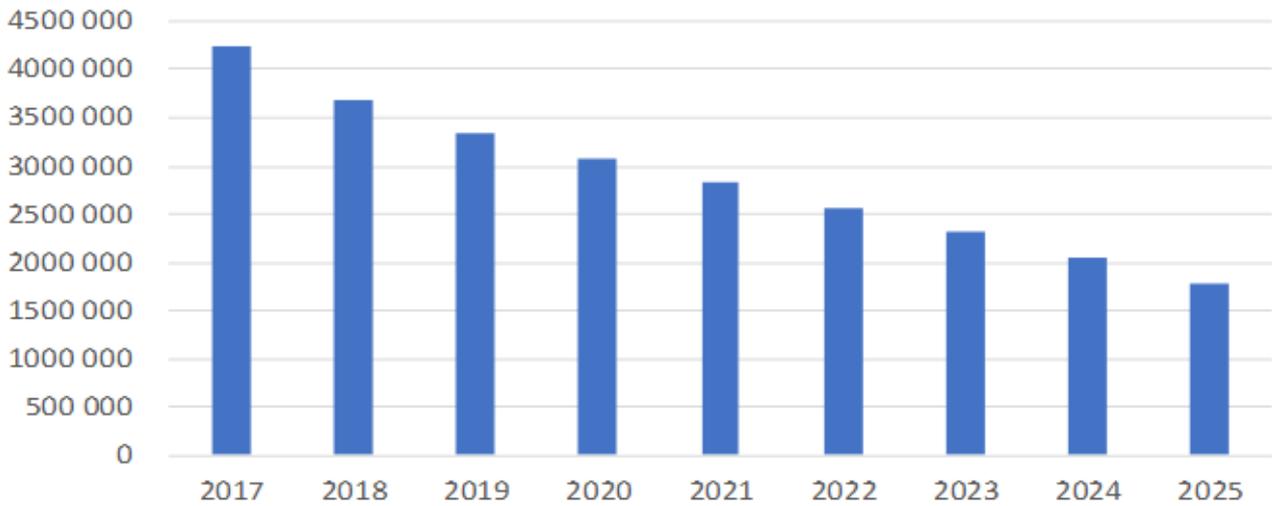
## 1. Décomposition du produit fiscal



## 2. Analyse de la dette



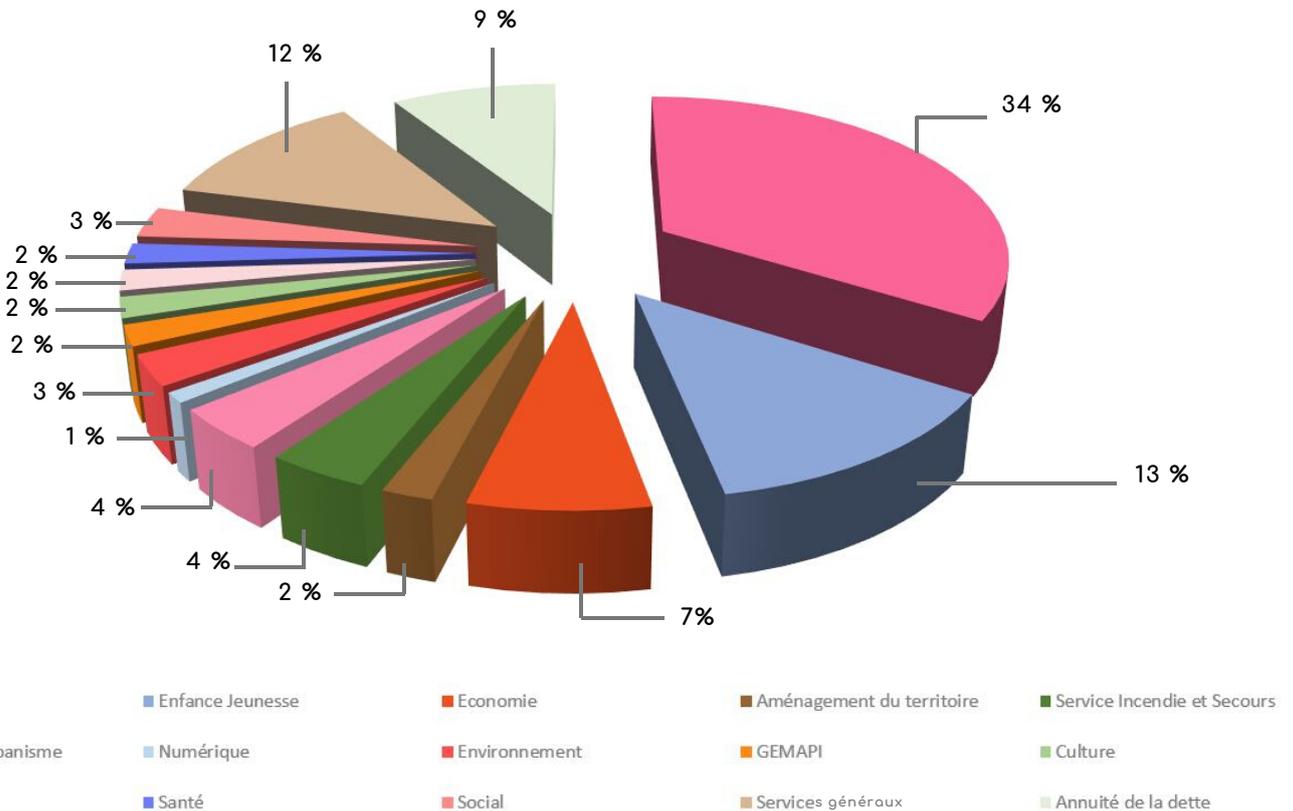
## > Evolution de l'encours de dette hors emprunt nouveau



## > Capacité de désendettement

	2016	2017	2018
Encours long terme	3 614 048	4 037 786	3 689 606
/ Epargne brute	753 473	438 839	1 049 223
= Capacité de désendettement long terme	4,80	9,2	3,5

## 3. Où va l'argent ?



## C) RESSOURCES HUMAINES

### • Faits marquants

- > Réorganisation des structures multi-accueil (SMA) :
  - l'adjointe de la SMA Nousty passe directrice sur la SMA de Ger (disponibilité de la titulaire)
  - arrivée de la nouvelle adjointe sur Nousty en février (CDD)
  
- > Création d'un emploi de Gestionnaire Achats et Commande Publique
  
- > Le régime indemnitaire mis en place à compter du 1er juillet 2018 a accru les dépenses de personnel de 43 000 €

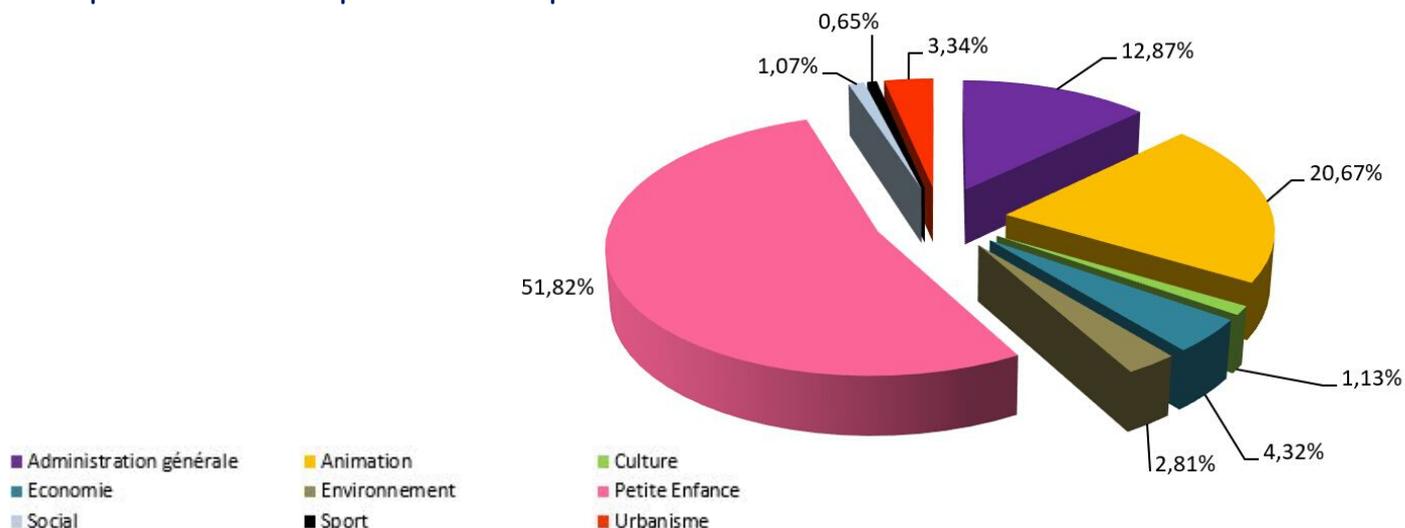
### • Projets 2019

Travailler sur la structuration des services avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques (CDG 64)

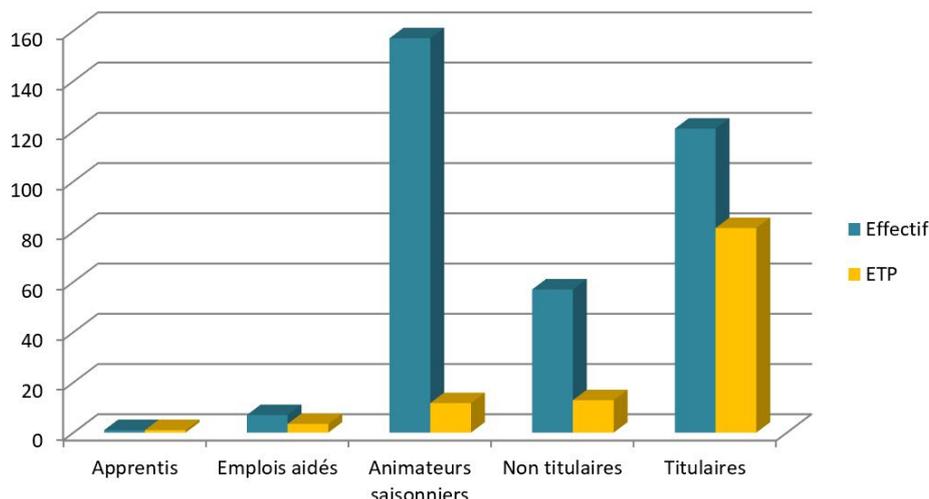
### • En chiffres

5 départs, dont 3 définitifs et 2 disponibilités pour convenances personnelles

## 1. Répartition du personnel par secteur



## 2. Répartition du personnel par catégorie



## D) GESTION DU PATRIMOINE ET DE LA FLOTTE AUTOMOBILE

- Adhésion de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn au groupement de commandes coordonné par le Syndicat d'Energie Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) pour l'achat de véhicules électriques
- Mise en place d'une borne de recharge pour véhicule électrique à l'aire de covoiturage



## E) SÉCURITÉ. SECOURS

- Construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours sur Lembeye, permettant l'accueil de 40 sapeurs-pompiers (au lieu de 35 actuellement), sur un terrain mis à disposition par la commune de Lembeye

Financement partagé entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours, le Département et la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (198 360 €)



## F) COMMUNICATION

- Poursuite du travail avec Valeurs du Sud pour une publication en 2019
- Parvenir à la mise en fonction d'un site Internet assorti d'un intranet unique pour la Communauté de Communes du Nord Est Béarn à la place des 3 sites actuels correspondant aux anciennes communauté de communes



## G) PÔLE MÉTROPOLITAIN "PAYS DE BÉARN"

- Création par arrêté préfectoral du 18 janvier 2018  
Associe la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées, les communautés de communes Lacq-Orthez, Haut-Béarn, Vallée d'Ossau, Luys en Béarn, Nord Est Béarn et Béarn des Gaves

### Faits marquants

- L'année 2018 a été consacrée à la mise en place réglementaire et technique du Pays du Béarn, avec une très forte mobilisation des élus et des équipes de direction des intercommunalités membres : conférences territoriales, réunions des directeurs généraux des services, désignation de techniciens référents au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

# 03 Aménagement de l'espace

A) PLANIFICATION ..... P 17

1. Élaboration, révision, modification des documents  
d'urbanisme des communes

2. Instauration du droit de préemption urbain

B) SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT  
DES SOLS (ADS) ..... P 18

C) NUMÉRIQUE ..... P 19

# A) PLANIFICATION

## • Description de l'action

La Communauté de Communes du Nord Est Béarn poursuit l'élaboration et/ou la révision et/ou la modification des documents d'urbanisme des communes ayant engagé celles-ci avant le 31 décembre 2016, pour les communes qui le souhaitent et qui donnent leur accord à la Communauté de Communes du Nord Est Béarn pour le faire.



### 1. Élaboration, révision, modification des documents d'urbanisme des communes

- Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes de Saint-Castin et Soumoulou
- Instauration de la déclaration préalable pour les clôtures sur Saint-Castin et Soumoulou
- Arrêt du PLU de Bernadets

### 2. Instauration du droit de préemption urbain (DPU)

#### EXERCICE DU DPU PAR LA CCNEB

#### DÉLÉGATION À LA COMMUNE

##### BUROS

Zones urbaines (UD, UB et UY) et zones d'urbanisation futures (2AU) du PLU

Zones urbaines (UD et UB) et zones d'urbanisation futures (2AU)



##### SAINTE-CASTIN

Zones urbaines (U) et zones à urbaniser (AU) du PLU

Zones urbaines (U) et zones à urbaniser (AU) du PLU



##### SOUMOULOU

Zones urbaines (U et UY) et zones à urbaniser (AU) du PLU

Zones urbaines (U) et zones à urbaniser (AU) du PLU



## B) SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS)

### • Description du service

- Étendu à toutes les communes disposant d'un document d'urbanisme et souhaitant y adhérer, ce depuis le 1er juillet 2018
- Service commun dont l'intégralité des dépenses est prise en charge par le budget communautaire

### • Moyens humains



**4**  
EMPLOIS TEMPS  
PLEIN (ETP)

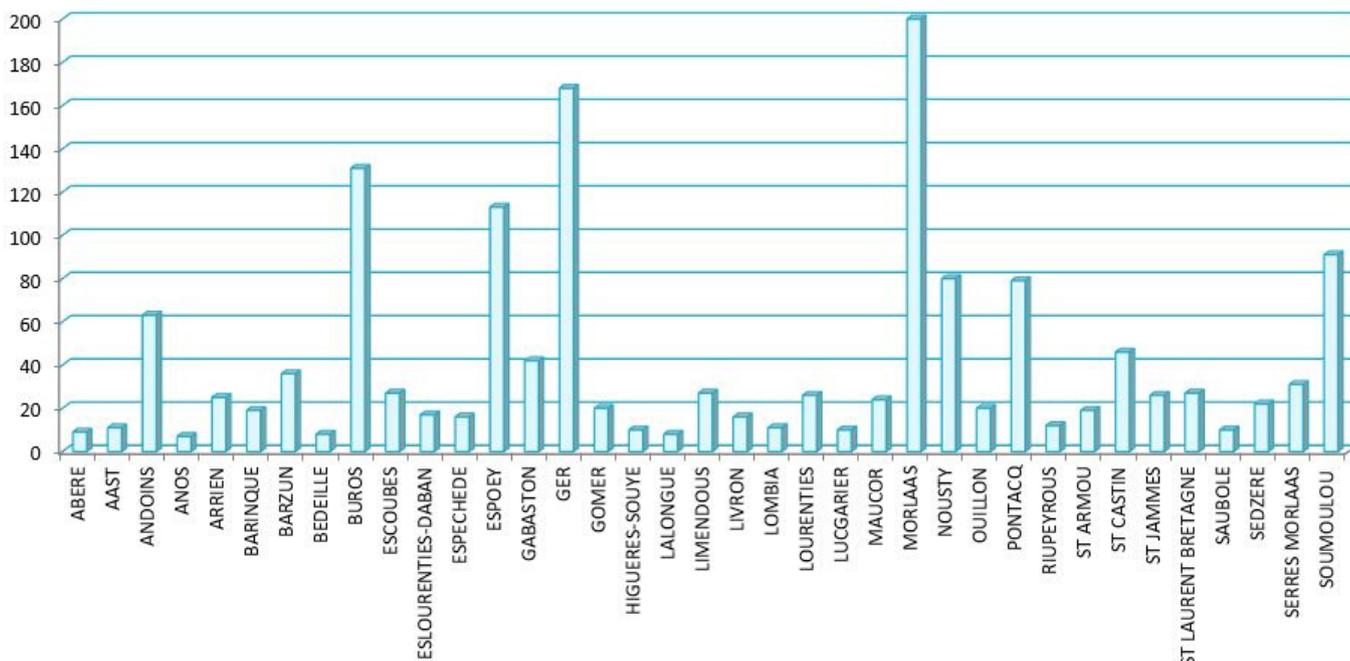
### • En chiffres

**608** certificats d'urbanisme

**511** déclarations préalables

**339** permis de construire

### 1. Répartition par commune



## C) NUMÉRIQUE

- Sont membres du Syndicat La Fibre 64 :

Le Département, les EPCI ayant la compétence "Aménagement numérique" article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

### • Objectifs poursuivis par La Fibre 64

- Réaliser un réseau d'initiative publique pour l'accès au Très Haut Débit
- Renforcer l'attractivité du territoire départemental
- Garantir l'équilibre territorial
- Développer les services numériques



### • Faits marquants

- Adhésion de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn par délibération du 24 mai 2018 au Syndicat La Fibre 64
- Désignation du Syndicat La Fibre 64 en qualité de Délégué à la Protection des Données pour la Communauté de Communes du Nord Est Béarn
- Positionnement de l'animatrice de l'Espace Public Numérique de Lembeye en qualité de chargée de mission numérique et communication
- Etude interne sur un éventuel déploiement de l'Espace Public Numérique. Mise en veille en 2019 du fait de la réponse de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn à l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur l'inclusion numérique

# 04 Développement économique

A) ZONE D'ACTIVITÉS. COMMERCES ET ARTISANAT..... P 21

B) AGRICULTURE - VITICULTURE..... P 22

C) TOURISME..... P 23

## A) ZONE D'ACTIVITÉS. COMMERCE ET ARTISANAT

Sont d'intérêts communautaires la/les :

- Zones Artisanales Gaston Fébus, Berlanne, Berlanne Ouest et Biébachette (Morlaàs)
- Zone Artisanale Pey (Pontacq)
- Zone Artisanale Pyrénées Est Béarn (Soumoulou/Nousty)
- Zone Artisanale La Brane (Ger)
- Zone Artisanale La Passades (Nousty)
- Zone Artisanale Samsons-Lion

### • Actions menées

- Adhésion à Initiative Béarn (appui aux créateurs et repreneurs d'entreprises)
- Politique de lutte contre les friches individuelles et les locations vacantes
- Convention avec le Département pour la délégation d'octroi du versement d'une partie des aides à l'immobilier d'entreprises (1 € de la CCNEB génère 1 € du Département) :
  - 40 000 € pour le commerce, l'artisanat
  - 25 000 € pour le tourisme

### • En chiffres

Le plancher de dépenses serait de 5 000 € (subvention minimale de 1 000 €) et le plafond de 30 000 € (subvention maximale 6 000 €)

### • Entreprises ciblées

Toutes Petites Entreprises/Petites Moyennes Entreprises (TPE/PME)

### Périmètre d'intervention

Les entreprises artisanales et commerciales situées dans les centres-bourgs de Ger, Lembeye, Morlaàs, Nousty, Pontacq et Soumoulou (polarités du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Syndicat Mixte du Grand Pau + Lembeye)

Les commerces et artisanat avec vitrine, en dehors de ces communes

## • Ventes

N.B La commercialisation des lots de la zone de Berlanne Ouest a été fortement impactée par les intrusions de caravanes (5 sur une période d'occupation pouvant aller jusqu'à un mois)



## • Projets 2019

- Soutien financier auprès de la Ressourcerie à l'étude
- Mise en œuvre d'un réseau Tiers Lieu sur la Communauté de Communes du Nord Est Béarn
- Lancement d'un marché pour l'entretien des espaces verts, de l'éclairage public et de la voirie des zones communautaires
- Démarrer une opération FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce) sur le territoire
- Harmoniser la signalétique des zones



## B) AGRICULTURE - VITICULTURE

### • Description du service

- Valorisation de la forêt privée :
  - Participation à l'animation organisée par le Centre Régional de la Propriété Forestière dans le cadre d'une gestion durable de la forêt privée
  - Soutien financier apporté par la Communauté de Communes du Nord Est Béarn
- Convention de partenariat avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques concernant l'expérience « Manger Bio & Local, Labels et Terroir »
- Collaboration avec la Maison des Vins :
  - Recrutement d'un chargé de mission par la Maison du Vin, avec participation des 4 communautés de communes concernées (Adour Madiran, Armagnac Adour, Luys en Béarn et Nord Est Béarn)
  - La participation financière des communautés sera actée dans une convention de partenariat, valable 1 an et reconductible 2 fois, afin de parvenir à un total de 3 ans ;
  - Un bilan sera fait à l'issue de la première année ; il sera possible d'interrompre la collaboration si elle n'emporte pas les résultats attendus

> Les charges annuelles du poste sont évaluées à une somme totale de 50 000 €

a) 16 000 € répartis de manière arithmétique et 14 000 € en fonction du potentiel fiscal par habitant pour 50 % et en fonction de la population des communes de l'appellation pour les 50 % restants

ADOUR MADIRAN 7 142 €

LUYS EN BÉARN 8 596 €

NORD-EST BÉARN 8 126 €

b) en fonction de la population des communes de l'appellation

ARMAGNAC ADOUR 3 500 €

c) reste à la charge

MAISON DES VINS 22 636 €

#### • Projets 2019

> Lancement d'une réflexion pour la mise en place d'une cuisine centrale avec les communes desservies par des prestataires privés ainsi que pour les besoins propres de la communauté de communes (crèches, accueils de loisirs,...) et d'autres services de restauration collective



## c) TOURISME

#### • Description du service

- > Subvention de 129 854,11 € pour l'Office de Tourisme du Pays de Morlaàs (régie directe)
- > Contribution de 51 500 € pour le Syndicat Mixte du Tourisme des cantons de Lembeye et Garlin

## • Projets 2019

- Volonté de s'engager dans une structuration avec la Communauté de Communes des Luys en Béarn (projet devant aboutir avant le 31 décembre 2019 pour être effectif en 2020)
  
- Sur la base des activités futures suivantes :
  - Randonnée pédestre, VTT et équestre, qui sont des activités classiques d'un PLR ;
  
  - Diversification avec un positionnement « sport santé » au cœur du triangle Tarbes/Lourdes/Pau (course d'orientation, trail) ;
  
  - Mobilités douces, alternatives à la découverte du territoire en voiture (cyclotourisme, VTC / VTT électrique). Ceci créerait du lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial, voire un partenariat avec prestataires liés au vélo du territoire pour offre de location ;
  
  - Travail à l'échelle de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn pour les activités qui n'existent pas sur les PLR du Pays de Morlaàs et Lembeye / Garlin avec l'enjeu spécifique pour la valorisation du lac de Gabas



Il s'agira de parvenir à lancer l'étude en obtenant un financement du Département

# 05 Enfance Jeunesse

A) PETITE ENFANCE..... P 26

B) ENFANCE JEUNESSE..... P 26

1. Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

2. Espace Jeunes

## A) PETITE ENFANCE

### • Faits marquants

- Mise en place d'une coordination par recrutement interne pour :
  - 3 Relais d'Assistantes Maternelles
  - 5 Structures Multi Accueil



## B) ENFANCE JEUNESSE

### 1. Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

- Mise en place d'une coordination par recrutement interne (5 ALSH en régie directe, 3 avec l'appui des Francas)
- Compte tenu des nouveaux rythmes scolaires choisis par les communes, mise en place d'une nouvelle organisation d'accueil des enfants de 3 à 11 ans :
  - Ouverture de l'ALSH Saint-Armou (prestation de service assurée par Les Francas) ;
  - Ouverture à la journée des ALSH de Morlaàs (Jean Moulin et Berlanne) et de Serres-Morlaàs (assurés directement par la Communauté de Communes du Nord Est Béarn) ;
  - Maintien de l'ouverture à la journée de l'ALSH de Simacourbe (assuré directement par la Communauté de Communes du Nord Est Béarn) et de Gabaston (prestation de service assurée par Les Francas) ;
  - Maintien de l'ouverture à la demi-journée de l'ALHS de Barinque (prestation de service assurée par Les Francas) ;
  - Maintien des subventions pour les ALSH situés à Artigueloutan, Pontacq et Pontiacq-Viellepinte (calcul sur la journée et non plus la ½ journée)

## • En septembre 2019

Au regard au bilan et de la modification des rythmes scolaires :

- Les ALSH de Barinque, Gabaston et Saint-Armou ne fonctionnent plus
- L'ALSH de Berlanne sera déplacé sur Buros, ce pour les mercredis en périscolaire
- L'ALSH Pont du Tonkin sera repris en régie directe



## 2. Espace Jeunes

- Il sera étudié la mise en place des structures ou animations de proximité avec les collèves

# 06 Environnement

A) TRAITEMENT DES ZONES POLLUÉES.....	P 29
B) PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL.....	P 29
C) GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI).....	P 30
1. Adhésion aux syndicats selon les bassins versants	
2. Adhésion à l'Etablissement public territorial du bassin de l'Adour (EPTB Adour)	
3. Bassins écrêteurs de crues de Buros et Morlaàs	
D) PATRIMOINE NATUREL.....	P 31

## A) TRAITEMENT DES ZONES POLLUÉES

### • Description du service

- Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de Soumoulou :  
Exploitation et gestion confiées au SIECTOM Coteaux Béarn Adour
- Traitement de la zone polluée adjacente à la zone humide de Manas (Ger)  
Estimation du coût : 140 000 € TTC (financement sollicité auprès du Conseil Régional, Conseil Départemental et dans le cadre du LEADER)

Reconquête des milieux et réhabilitation de sites pollués dans le cadre d'un programme global sur des sites identifiés avec les communes. Celles-ci seront appelées à participer à 50 % sur le reste à charge global : Barzun, Bassillon-Vauzée, Espoey, Gabaston, Ger, Gomer, Nousty, Ponson-Dessus, Pontacq

- La réhabilitation du site de Livron a été intégralement prise en charge par l'intercommunalité (application d'une délibération antérieure de la Communauté de Communes Ousse-Gabas)
- La Communauté de Communes du Nord Est Béarn continue à travailler sur l'Installation de Stockage de Déchets Inertes de Simacourbe



## B) PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

### • Description de l'action

- La réunion de lancement, animée par le bureau d'études ALTEREA, s'est tenue le 1er octobre 2018
- Mise en place du comité de pilotage

## C) GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

### 1. Adhésion aux syndicats selon les bassins versants

#### STRUCTURES - BASSIN VERSANT

#### CONCERNE À TERME

SYNDICAT MIXTE DE L'ADOUR AMONT  
(SMAA)

- 47 communes
- 9 277 habitants
- 302 km de cours d'eau, soit 54 % de la superficie de la CCNEB
- items pris en charges : 1, 2, 5, 8 + 4 et 12

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU BAHUS,  
DU GABAS ET DU LOUTS (SBVGLB)

- 17 communes
- 4 317 habitants
- 98 km de cours d'eau

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DES LUYS  
(SBVL)

- 21 communes
- environ 150 km de cours d'eau

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU  
(SMBGP)

- 12 communes
- 112 km de berges

### 2. Adhésion à l'Etablissement public territorial du bassin de l'Adour (EPTB Adour)

Compte tenu de :

- la compétence GEMAPI (ou des parties de compétence au titre de la GEMAPI, notamment la «prévention des inondations») exercée en propre
  - des compétences relevant du petit cycle de l'eau
  - l'aménagement de l'espace : les stratégies d'aménagement et d'urbanisation, de développement du territoire sont intimement liées avec la ressource en eau dans la mesure où la stratégie à l'échelle du bassin impactera ses marges de manœuvre de développement en fonction de ce qui sera décidé notamment en terme de lutte contre les inondations et/ou de gestion quantitative de la ressource en eau
- A l'inverse, la stratégie de développement du territoire a des incidences sur la ressource en eau disponible d'une part, l'imperméabilisation et les risques d'inondations d'autre part



# 07 Action sociale

A) SERVICES À LA PERSONNE..... P 33

B) HABITAT..... P 33

C) SANTÉ..... P 34

D) EHPAD DE LEMBEYE..... P 34

1. Plan de financement prévisionnel - Budget investissement

2. Plan de financement prévisionnel - Budget fonctionnement

## A) SERVICES À LA PERSONNE

### • Description de l'action

- Adhésion au Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Pyrénées-Atlantiques (Groupement d'Intérêt Public) en tant que membre associé : mise en place de conseils et permanences pour les habitants de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn
- Mise en œuvre d'une analyse des besoins sociaux avec l'appui de Territoires et Conseils L'année 2019 y sera consacrée. Objectif : aboutir à une feuille de route à soumettre aux élus en 2020



## B) HABITAT

### • Objectif

- Accompagner la réhabilitation de 260 logements environ (habitat indigne, précarité énergétique, ...) sur la totalité du territoire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn et développer l'offre locative, en partenariat avec les cofinanceurs



### • Seraient éligibles

- Les travaux luttant contre l'habitation indigne (logement insalubre ou dégradé) ou contre la précarité énergétique
- Les travaux visant à soutenir l'adaptation des logements handicap ou au maintien des personnes âgées à domicile



### • Projet 2019

- Fixer les conditions de participation de la CCNEB, compte tenu des objectifs fixés et des aides de l'ANAH (35 à 50 %), du Département (5 à 20 %) et d'autres organismes selon le cas. Montant maximal des aides : 100 % en cas d'adaptation du logement au handicap ou de classement Groupe Iso-Ressources entre 1 et 4



Important : les propriétaires n'ont plus à faire l'avance des frais

## C) SANTÉ

### • Description de l'action

- Contrat Local de Santé avec les Communauté de Communes du Pays de Nay et des Luys en Béarn. Recrutement de l'animateur. Participation de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn aux dépenses engagées
- Accès aux soins. Mission présence médicale. Démarches expérimentales Garlin - Lembeye

L'expérimentation a permis de :

- construire une boîte à outils départementale
- proposer un projet de vie professionnelle et personnelle aux médecins généralistes
- matérialiser et dupliquer une méthode



### • En chiffres

4 médecins à Lembeye



### • Objectif

Répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région afin de poursuivre le travail engagé

## D) ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD) DE LEMBEYE

### • Objectif : ouverture au second semestre 2021

- Montage du projet :
  - portage de la construction confié à l'Office 64
  - mise à disposition du terrain par bail à construction
  - gestion de l'établissement par l'Association de Gestion Médico-Social (AGMS)
  - subvention de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn : 216 000 €
- Convention de partenariat entre l'AGMS et le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) Coulomme :
  - chaque établissement reste propriétaire de son autorisation et responsable de son fonctionnement
  - mutualisation de la gestion et du fonctionnement, des compétences ainsi que des achats et prestations

## 1. Plan de financement prévisionnel - Budget investissement

DÉPENSES		RESSOURCES	
• Travaux	6 203 111 €	• Etat (CNSA-PAI)	1 000 000 €
• Prestations	1 114 492 €	• Département 64	1 007 207 €
• Assurances	99 000 €	• CCNEB*	216 000 €
• Provisions pour aléas	195 034 €	• PLS (Prêt Locatif Social)	4 097 779 €
• Provisions pour révisions de prix	120 021 €	• Emprunt (Prêt PHARE) 35 ans à 2,4%	1 285 671 €
		• Autres prêts : (RSI) 15 ans à 0%	125 000 €
TOTAL 7 731 657 €		TOTAL 7 731 657 €	

\*Autre participation CCNEB = 537 000 € pour acquisition terrain, études préalables

## 2. Plan de financement prévisionnel - Budget fonctionnement

### • Budget de fonctionnement

> 2 400 000 € dont 1 000 000 € de charges de personnel

### • Coût journée

AVEC SUBVENTION\*

52,76 €/jour

SANS SUBVENTION

56,29 €/jour

### • Etude prévisionnelle du loyer

> Enjeu de lisser au maximum le loyer pour éviter des répercussions sur le prix journée

\* Etat, Département, Communauté de Communes du Nord Est Béarn

# 08 Culture Sport

A) CULTURE..... P 37

B) SPORT..... P 38

C) AIDE À LA FORMATION..... P 38

## A) CULTURE

### • Moyen humain

- > L'agent titulaire a été remplacé en cours d'année compte tenu de son congé maternité

Elle a par la suite demandé un détachement.



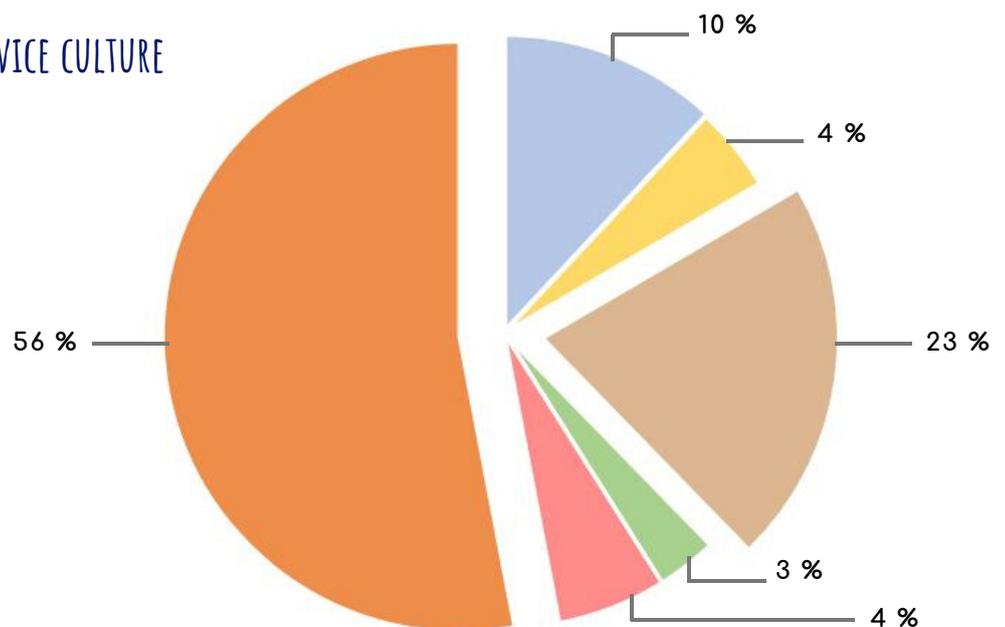
### • En chiffres

- > 5 bibliothèques
- > 1 point lecture
- > 1 coordonnatrice (agent de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn)
- > Une centaine de bénévoles

### • Réseau de lecture publique d'Ousse-Gabas

#### ➔ CHIFFRE D'AFFAIRES - SERVICE CULTURE

76 358, 24 €





### Piscine de Pontacq. Bilan de la saison

- **Ouverture pendant 4 mois de juin à septembre**

- Scolaire : du 4 juin au 6 juillet et du 3 au 28 septembre (5 écoles et un collège)
- Grand Public : du 7 juillet au 2 septembre - 7/7 jours de 14h à 19h

- **Bilan fonctionnement**

- 3 agents de la CCNEB
- 3 agents techniques de la mairie de Pontacq mis à disposition (ouverture, entretien quotidien, mise en hivernage)
- 9 agents saisonniers recrutés  
Surveillance : 1 BESAN, 4 BNSSA (2 en juillet et 2 en août)  
Accueil : 4 agents de caisse (2 en juillet et 2 en août)
- Communication : site internet de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn et mairie de Pontacq, Office de Tourisme, radio, presse, panneaux

- **En chiffres**

- 4 599 entrées, dont 20 journées avec plus de 100 entrées (grâce aux très bonnes conditions météorologiques en juillet et août)

- **Bilan investissement**

- Plusieurs incidents techniques (filtre, variateur de pompe...) pris en charge par l'entreprise titulaire du lot (ETE)
- Nouvel incident début novembre : panne de chaudière partagée avec le collège de Pontacq (probable investissement de 20 000 € à prévoir pour le remplacement - prise en charge à hauteur de 40 % par convention avec le collège)

## C) AIDE À LA FORMATION

- **Description de l'action**

- Enveloppe globale de 31 167 € accordée au titre de l'aide à la formation de moins de 16 ans pour les associations déjà aidées en 2017

- **Projet 2019**

- Elaborer un règlement d'intervention permettant d'octroyer l'aide selon des critères clairement définis

# 09 Régie Transports Scolaires

A) ORGANISATION DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES ET BILAN CHIFFRÉ.....P 40

B) SORTIES SCOLAIRES ET PÉDAGOGIQUES.....P 41

## A) ORGANISATION DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES ET BILAN CHIFFRÉ



### Régie Transports Scolaires du collège de Lembeye et des écoles primaires de l'ancien territoire de Lembeye

#### • Description de l'action

- 10 lignes pour le collège (dont 3 sous-traitées : 1 auprès de la CITRAM et 2 auprès de Bouet-Augaret), 2 rotations 5 jours par semaine
- 9 lignes desservant les écoles primaires du secteur (dont 1 ligne sous-traitée auprès de Bouet-Augaret)
- Modification de 3 lignes primaire due au passage à 4 jours d'école : 5 lignes effectuant 2 rotations par jour sur 4 jours et 4 lignes effectuant 2 rotations par jour sur 4 jours
- 4 circuits cantines (Boast, Lannecaube, Lalongue et Maspie-Lalonguère-Juillacq)
- 1 circuit Temps d'Activités Périscolaires (l'école de Lalongue vers l'école de Simacourbe)



#### • En chiffres

- La régie permet cette année scolaire 2018 – 2019 d'assurer le transport de 348 enfants (-12,56 % par rapport à l'année précédente), dont environ 59,5 % sont des collégiens

La nouvelle réglementation et tarification du Conseil Départemental en collaboration avec la Région Nouvelle Aquitaine a impacté la fréquentation.

Ligne	EFFECTIFS								
	Année 2017-2018			Année 2018-2019			EVOLUTION		
	Collège	Primaire	Total	Collège	Primaire	Total	Collège	Primaire	Total
1	12		12	12		12	0		0
2	31	7	38	27	3	30	-4	-4	-8
3	27	7	34	24	6	30	-3	-1	-4
4	15	10	25	14	9	23	-1	-1	-2
5	28	24	52	23	17	40	-5	-7	-12
6	10	8	18	14	5	19	4	-3	1
7	20		20	15		15	-5		-5
8	16	10	26	13	11	24	-3	1	-2
9	33		33	25		25	-8		-8
10	42		42	40		40	-2		-2
11		33	33		19	19		-14	-14
12		33	33		39	39		6	6
1 bis		32	32		32	32		0	0
<b>TOTAL</b>	<b>234</b>	<b>164</b>	<b>398</b>	<b>207</b>	<b>141</b>	<b>348</b>	<b>-27</b>	<b>-23</b>	<b>-50</b>

## B) SORTIES SCOLAIRES ET PÉDAGOGIQUES

> 122 sorties scolaires assurées par la régie Transports Scolaires



\* LESPIELLE  
\*\* GER

# 10 Rapport d'activités SPANC du Pays de Morlaàs

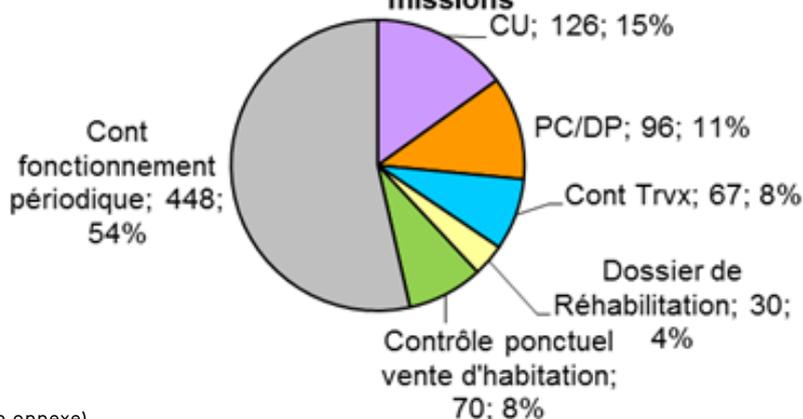
A) SITUATION FINANCIÈRE.....	P 44
B) SITUATION D'ENTRETIEN DES ASSAINISSEMENTS AUTONOMES.....	P 46
C) BILAN.....	P 47
D) ANNEXE.....	P 48

## • Description de l'action

- Une responsable de service consacre environ 1/5 de son temps de travail sur le SPANC (Carole LATAILLADE-DIDIER)
- Deux techniciens à temps plein sont affectés au service :
  - Jean-Marc TEULÉ (recrutement en date de mars 2015)
  - Anthony DELPIT (recrutement en date de mai 2016)
- Le service comptabilité (Chantal MONTAUBAN ou Sophie BARON) est sollicité ponctuellement pour la partie facturation des redevances auprès des usagers et la préparation des titres de paiement à émettre, ainsi que le règlement des factures diverses du service (fournitures et achats de matériel, factures du prestataire pour le marché d'entretien des installations d'ANC, etc.)

## • Bilan de l'activité

SPANC - Année 2018 : Répartition de l'activité entre les différentes missions



(Le détail par commune est présenté en annexe)

- Après une hausse significative d'activité sur le neuf observée en 2016 et prolongée sur l'année 2017 (faisant suite à une tendance à la baisse observée depuis 2013), un ralentissement a été constaté sur l'année 2018 : 126 avis assainissement sur dossiers de CU ou déclaration préalable (en diminution marquée par rapport à l'année 2017 où 167 avis ont été délivrés) et 96 avis sur dossiers de Permis de Construire ou Déclaration Préalable (en baisse par rapport à l'année 2017 où 120 demandes ont été traitées). A noter que sur ces 96 dossiers, 57 concernent de la construction neuve (soit la majorité)

Les avis d'assainissement sur les ventes d'habitation (obligatoires depuis le 01/01/11) sont en augmentation par rapport à l'année dernière (70 ventes réalisées contre 63 pour l'année 2017). Les dossiers de réhabilitation ponctuelle restent stables par rapport à l'année dernière mais en baisse sensible depuis 2016 (30 dossiers en 2019 contre 29 en 2017 et 42 dossiers en 2016)

Concernant les installations existantes, 448 contrôles de fonctionnement ont été effectués (31 de plus qu'en 2017), essentiellement sur la commune de Burros (second passage en cours pour le contrôle périodique des installations). La fréquence de contrôle périodique est fixée à 9 ans depuis 2015

## A) SITUATION FINANCIÈRE

Le service d'assainissement non collectif est un Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC), ce qui signifie entre autre que le financement du service se fait par l'utilisateur, que le produit des redevances est affecté exclusivement au financement des charges du service, et que son budget doit être équilibré entre recettes et dépenses (mise en place d'un budget annexe selon l'instruction comptable M 49)

### • Recettes

#### ➤ Redevances

Diagnostic fonctionnement de l'assainissement autonome existant – visite périodique	<b>13 € / an sur facture d'eau potable (<i>hors frais de gestion des sociétés d'eau potable et TVA</i>) ou <b>117 € / 9ans</b> (payable en une seule fois après la visite)</b>
Diagnostic de fonctionnement de l'assainissement autonome existant lors de la vente de biens immobiliers (visite avec déplacement)	<b>120 € TTC</b>
Certificat d'urbanisme ou Déclaration préalable ou Permis d'aménager (accordé) < 4 lots	<b>120 € TTC /lot si accordé</b>
Certificat d'urbanisme ou Déclaration préalable ou Permis d'aménager (accordé) supérieur ou égal à 4 lots	<b>400 € TTC</b> (forfait pour le dossier si accordé)
Permis de Construire ou Déclaration de Travaux accordé et entraînant des travaux d'assainissement non collectif	<b>130 € TTC</b> (si accordé)
Annulation du Permis de Construire ou de la Déclaration de Travaux à la demande du pétitionnaire	Remboursement des 70 € (part contrôle de travaux)
Raccordement au réseau d'assainissement collectif avant la fin de la construction	Remboursement des 70 € (part contrôle de travaux)

Les tarifs des redevances ont été approuvés par délibération du Conseil Communautaire du 28/01/2016. Ils permettent d'intégrer et d'anticiper la baisse progressive des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

#### ➤ Subventions

L'Agence de l'eau Adour Garonne continue de verser en 2018 une subvention au SPANC, selon certaines conditions, au prorata du nombre de contrôles de l'existant et de contrôles de travaux effectués dans l'année

En 2018 : elle nous a versée 18 431 €. Cette subvention est dégressive par rapport aux années précédentes (la subvention par contrôles de travaux conformes sur le neuf / réhabilitation est passée de 130 € à 115 € en 2018 puis à 100 € pour 2019, la subvention pour le contrôle de l'existant / vente de 20 € à 18 € en 2018 et 15 € pour 2019, le montant forfaitaire par vidange reste inchangé à 12 €)

L'agence de l'eau Adour-Garonne a confirmé par courrier en date du 18-12-2018 la suppression des subventions sur les contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif et l'entretien à compter du 01/01/2020, dans le cadre de son 11ème programme pour le cycle 2019-2014

• **Dépenses**

➤ **Frais de personnel**

Les frais de personnel et le remboursement des frais de fonctionnement (loyer, assurance, entretien voiture, copieur, téléphone, frais postaux etc.) et le paiement des factures de la prestation du vidangeur liée au marché d'entretien des installations d'Assainissement Non Collectif

Résultat du compte administratif 2018						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		34 265,60		7 867,30		42 132,90
Opérations de l'exercice	127 612,69	131 418,67	4 957,36	7 867,30	132 570,05	139 285,97
TOTAUX	127 612,69	165 684,27	4 957,36	15 734,60	132 570,05	181 418,87
Résultats de clôture		38 071,58		10 777,24		
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		38 071,58		10 777,24		48 848,82

## B) SERVICE D'ENTRETIEN DES ASSAINISSEMENTS AUTONOMES

Le marché en procédure adapté pour assurer cette compétence facultative prise par le SPANC en 2007, et passé début 2016 pour renouveler le marché pour 3 ans (jusqu'au 31/12/2018), s'est poursuivi et terminé sur l'année 2018 avec la société HYDRE qui a été mandatée. Sur l'année 2018 : ce sont 201 vidanges qui ont été effectuées par le biais du service d'entretien de la communauté de communes, représentant 504,10 m3 de matières de vidanges traitées sur la station d'épuration de Pau Lescar

Ce service connaît toujours un attrait important, dû aux prix attractifs pratiqués par la société retenue

Un nouveau marché en procédure adapté a été lancé en 2018 pour le renouvellement du marché pour une période de 2 ans (durée d'exécution du marché public de 12 mois, renouvelable 1 fois par tacite reconduction pour une période de 12 mois, soit 24 mois au total à compter de la date de début d'exécution prévue par le marché public, soit le 01/01/2019) : la société PREBENDE Assainissement a été retenue pour assurer la prestation

Un courrier d'information avec la nouvelle grille tarifaire a été adressée à chaque mairie pour diffusion à l'ensemble des usagers

### ➔ Grille des tarifs

A ce coût s'ajoute 10 € par bon de commande correspondant aux frais de gestion de la Communauté de Communes pour ce service

Pour information, les tarifs pratiqués, en passant par la communauté de communes, permettent d'économiser entre 60 et plus de 100 € selon les prestations

Tarifs à compter du 01/01/16 – Société HYDRE	PRIX € TTC* Intervention Programmée	PRIX € TTC* Intervention Urgente **
Vidange fosse septique 1 à 2 m <sup>3</sup> comprenant le nettoyage du ou des différents regards (regard de contrôle, collecte, bouclage, répartition etc.), si accessibles - Vidange du bac à graisse incluse (si existant) - Traitement des matières de vidange -	□ 125	□ 150
Vidange fosse toutes eaux (ou micro station) 3 à 4 m <sup>3</sup> comprenant le nettoyage du ou des différents regards (regard de contrôle, collecte, bouclage, répartition etc.), si accessibles, nettoyage du pré-filtre décoloïdeur (incorporé ou séparé) - Vidange du bac à graisse incluse (si existant) - Traitement des matières de vidange <i>Pour ouvrages &gt; 4m<sup>3</sup>, plus value par m<sup>3</sup> supplémentaire</i>	□ 155	□ 180
	□ 17	□ 17
Vidange bac à graisse seul (≤ 500 litres) – Traitement des graisses <i>Si bac à graisse &gt; 500l, plus-value par 500 L supplémentaire</i>	□ 115	□ 140
	□ 40	□ 40
<i>Plus-value pour dégagement de regard difficile</i>	□ 20	□ 30
<i>Plus-value pour distance approche camion &gt; 30 m</i>	□ 15	□ 20
<i>Plus-value pour difficulté d'accès nécessitant un véhicule particulier</i>	□ 110	□ 150
<i>Plus-value pour Nettoyage et Entretien du Poste de relevage</i>	□ 25	□ 25
<i>Plus-value pour nettoyage sous pression des canalisations de collecte (distribution) et/ou des drains d'épandage</i>	□ 25	□ 25
<i>Plus-value pour Entretien d'un puisard - Décolmatage</i>	□ 25	□ 25
Nettoyage et Entretien du poste de relevage (déplacement spécifique)	□ 105	□ 145
Nettoyage sous pression des canalisations de collecte (distribution) et/ou des drains d'épandage (déplacement spécifique)	□ 85	□ 115
Entretien d'un puisard – Décolmatage seul (déplacement spécifique)	□ 110	□ 125

## C) BILAN

Sur 2018, l'organisation du service est restée identique à l'année précédente avec 2 techniciens à temps complet. Le regain d'activité constaté sur le neuf (amorcé en 2016 et poursuivi sur l'année 2017) s'est ralenti, avec une baisse des demandes

Les contrôles sur l'existant ont augmenté par rapport à l'année précédente : cette augmentation s'explique par la diminution des demandes à traiter sur le neuf, permettant de réaliser un plus grand nombre de contrôles de bon fonctionnement

Toutefois, le retard cumulé sur les contrôles périodiques des années précédentes n'a pu être rattrapé, en raison de l'effectif limité du service et des demandes à traiter sur l'activité du neuf encore importantes malgré la baisse observée sur l'année 2018. Le retard pris sur les contrôles périodiques devrait se stabiliser mais ne pourra pas être comblé d'ici la fin de l'année 2019

Le second passage pour les contrôles périodiques des installations s'est poursuivi en 2018 sur la commune de Buros

Le service d'entretien est toujours sollicité par les usagers. A noter que ce service nécessite également un contrôle et suivi important de la part des agents du SPANC (programmation, préparation de la facturation, contrôle des interventions) afin d'assurer son bon fonctionnement (marché en vigueur jusqu'au 31/12/2018, renouvelé en 2018 avec un nouveau prestataire à compter du 1er janvier 2019

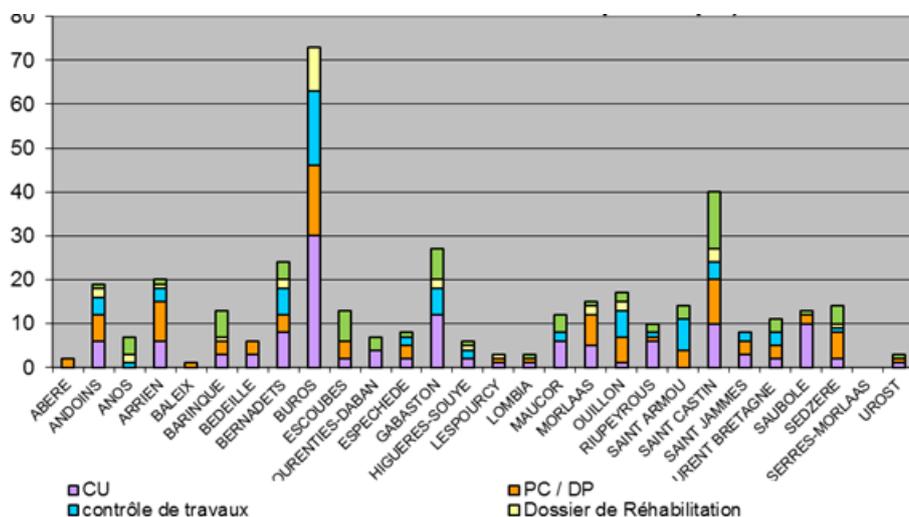
Concernant les opérations de réhabilitation (mission facultative du SPANC) : la mise en place de cette compétence n'est pas compatible avec l'actuelle organisation du SPANC sur le secteur de Morlaàs ni avec le transfert de la compétence Assainissement Non Collectif envisagé vers le Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre et le Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées

Enfin, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a confirmé par courrier en date du 18 décembre 2018 la suppression des subventions sur les contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif et l'entretien à compter du 1er janvier 2020

➤ Détail activité par commune

SPANC - CCPM : Bilan année 2018 (hors contrôle de fonctionnement périodique)						
	CU	PC / DT	Contrôle de travaux	Dossier de Réhabilitation	Contrôle ponctuel (Vente d'habitation)	Total
ABERE	0	2	0	0	0	2
ANDOINS	6	6	4	2	1	19
ANOS	0	0	1	2	4	7
ARRIEN	6	9	3	1	1	20
BALEIX	0	1	0	0	0	1
BARINQUE	3	3	0	1	6	13
BEDEILLE	3	3	0	0	0	6
BERNADETS	8	4	6	2	4	24
BUROS	30	16	17	10	0	73
ESCOUBES	2	4	0	0	7	13
ESLOURENTIES	4	0	0	0	3	7
ESPECHEDE	2	3	2	0	1	8
GABASTON	12	0	6	2	7	27
HIGUERES-SOUYE	2	0	2	1	1	6
LESPOURCY	1	1	0	1	0	3
LOMBIA	1	1	0	0	1	3
MAUCOR	6	0	2	0	4	12
MORLAAS	5	7	0	2	1	15
OUILLOU	1	6	6	2	2	17
RIUPEYROUS	6	1	1	0	2	10
SAINT ARMOU	0	4	7	0	3	14
SAINT CASTIN	10	10	4	3	13	40
SAINT JAMMES	3	3	2	0	0	8
ST LAURENT BRETAGNE	2	3	3	0	3	11
SAUBOLE	10	2	0	0	1	13
SEDZERE	2	6	1	1	4	14
SERRES-MORLAAS	0	0	0	0	0	0
UROST	1	1	0	0	1	3
TOTAL INTERVENTIONS	126	96	67	30	70	389

➤ Bilan des interventions par commune (hors contrôle de fonctionnement périodique)



## Nouvelle réglementation ANC juillet 2012 Synthèse des modalités de contrôles

Danger pour la santé des personnes si :	Risque avéré de pollution de l'environnement si :	Notion de non-conformité pour les installations existantes	
		Délai de travaux	Installation non conforme si :
. problème sanitaire (contact possible, odeurs récurrentes ...)	. Installation incomplète* ou significativement sous-dimensionné ou avec dysfonctionnements majeurs située <u>dans 1 zone à enjeu environnemental**</u>	4 ans	. Installation avec 1 danger pour la santé des personnes
. problème de sécurité (défaut de structure, pas de tampon de fermeture, regard cassé etc ...)		4 ans	. Installation avec 1 risque avéré pour l'environnement
. installation incomplète* ou significativement sous-dimensionné ou avec dysfonctionnements majeurs <u>située dans 1 zone à enjeu sanitaire**</u>		pas de délai	. Installation incomplète* ou significativement sous-dimensionné ou avec dysfonctionnements majeurs
. installation située < 35 m en amont d'un puits privé utilisé en AEP (déclaré et non raccordable au réseau AEP)		<b>Attention : <u>Si vente, quel que soit le cas</u> : délai de travaux : 1 an</b> . Si absence totale d'installation : travaux à réaliser dans les meilleurs délais	
<i>* Installation incomplète : manque le prétraitement ou le traitement (Si système agréé : installation qui ne répond pas aux modalités d'agrément délivré - Si toilettes sèches : manque la cuve étanche etc ...)</i>			
<i>** Zone à enjeu sanitaire : périmètre captage AEP public - zone de baignade - zone définie par le Préfet (voir DDASS) ou le Maire - pisciculture etc ... - Aucune pour l'instant sur la CDC Pays de Morlaàs</i>			
<i>** Zone à enjeu environnemental : zones identifiés dans le SAGE ou SDAGE Adour Garonne (Voir Agence de l'Eau) - Aucune pour l'instant sur la CDC Pays de Morlaàs</i>			

## Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Non Collectif

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2007, modifié par celui du 2 décembre 2013

Indicateurs spécifiques au service public d'assainissement non collectif :

### 1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

#### A. Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du Service Public d'Assainissement Non Collectif

- . Délimitation des zones d'Assainissement Non Collectif par une délibération : oui : + 20
- . Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération : oui : + 20
- . Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif : oui : + 30
- . Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné. : oui : + 30

## B. - Eléments facultatifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif

. Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations : oui : + 10

- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations : non

. Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange : non

- Valeur de l'indice du SPANC sur le secteur de l'ex Communauté de Communes du Pays de Morlaàs : 110 sur 140

### 2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Rappel : l'indicateur est le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service

Soit, depuis la création du service :

Nombre d'installations déclarées conformes (Installations neuves ou réhabilitées) : 894

Nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques de pollution de l'environnement (Installations existantes) : 2019

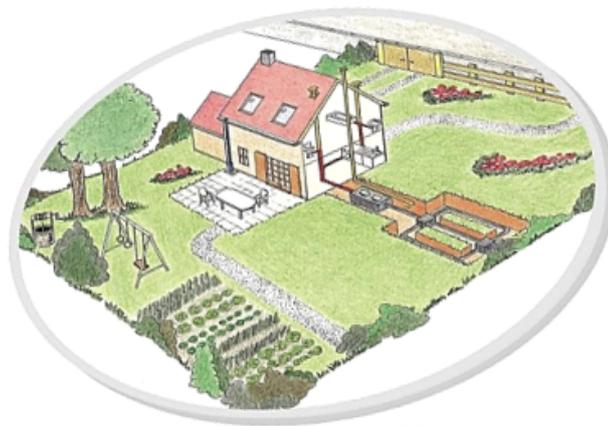
Nombre total d'installations contrôlées : 4349

Soit :  $894 + 2019 = 2913 / 4349 = 0.659$  soit 66,98 %

# 11

## Rapport d'activités SPANC du Canton de Lembeye en Vic-Bilh

A) SITUATION FINANCIÈRE.....	P 53
B) OPÉRATION GROUPEE DE RÉHABILITATION.....	P 54
C) BILAN.....	P 55
D) ANNEXE.....	P 56



## • Description de l'action

- Le SPANC de l'ex Communauté de Communes du Canton de Lembeye en Vic-Bilh avait délégué dans un premier temps, via un marché public de prestations de services, la partie technique de ce service (contrôles ponctuels, contrôles périodiques et élaboration des synthèses communales...) à Val d'Adour Environnement (VAE)

Ce premier marché s'achevant au 31 août 2015, c'est la Société SAUR qui a repris le marché dès le 1er septembre 2015. Une technicienne, Emilie CAZANAVE, est mis à disposition à temps plein sur l'ensemble du territoire de l'ex Communauté de Communes du Canton de Lembeye en Vic-Bilh soit 31 communes, jusqu'au 31 août 2019

- Une technicienne Environnement et cadre de vie, Morgane UBALDO, consacre environ 30 % (suivi administratif et facturation, accompagnement des usagers) de son temps plein à ce service
- Une comptable, Chantal Montauban, consacre également 10 % à 15 % de son temps de travail pour effectuer la partie facturation (usagers, fournitures, prestataire ...)

## • Bilan de l'activité

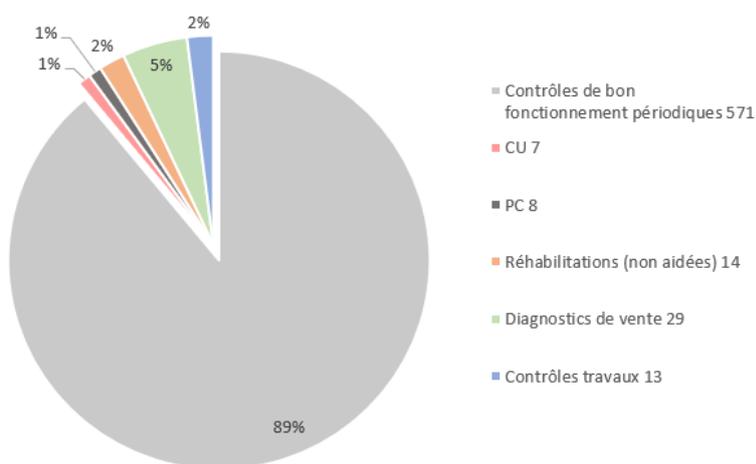
Si l'on se penche tout d'abord sur les contrôles ponctuels réalisés en 2018, on constate une activité quasi équivalente entre le neuf et la réhabilitation

En effet, les pourcentages pour les PC et les CU s'élèvent à 1 % contre 2 % pour les réhabilitations volontaires (non aidées).

Nous pouvons aussi constater que les diagnostics de vente représentent une part un peu plus élevée que le neuf ou la réhabilitation

A noter pour les contrôles travaux que seulement 13 ont été effectués pour 8 PC et 14 réhabilitations. Nous pouvons donc supposer que soit des Permis de Construire n'ont pas abouti, soit des contrôles de travaux sur des réhabilitations n'ont pas été réalisés

SPANC - Année 2018 : Répartition de l'activité entre les différentes missions



Les usagers n'ont ainsi peut-être pas averti le SPANC lors de la réalisation de leurs travaux

- > Concernant les contrôles de bon fonctionnement périodiques, ces derniers représentent en 2018, comme pour l'année 2017, la part la plus importante de l'activité
- > 571 contrôles ont été effectués sur les communes d'Anoye (45), Arricau-Bordes (43), Arrosès (69), Bassillon-Vauzé (27), Cadillon (46), Castillon Lembeye (26), Lembeye (96), Lucarré (17), Moncaup (68) et Simacourbe (134). A noter qu'en 2016, 235 contrôles ont été réalisés sur les communes de Lalongue (68), Peyrelongue-Abos (62), Crouseilles (63), Samsons-Lion (29), Monpezat (38) et Bétraçq (28). En 2017, 306 contrôles ont été effectués sur les communes de Coslédaà-Lube-Boast (102), Gerderest (38), Lannecaube (57) et Monassut-Audiracq (109)
- > La périodicité des contrôles de bon fonctionnement obligatoires étant fixée à 8 ans par le SPANC de l'ex Communauté de Communes du Canton de Lembeye en Vic-Bilh, 2016 a été la première année du renouvellement de la campagne

## A) SITUATION FINANCIÈRE



### • Recettes

#### ➔ Redevances

Nature des prestations	Prix HT	Prix TTC
Contrôle des installations existantes	65,00 €	71,50 €
Instruction des demandes de C. U	30,00 €	33,00 €
Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (PC)	235,00 €	258,50 €
<i>Dont :</i>		
- Contrôle de la conception	100,00 €	110,00 €
- Contrôle de la réalisation	135,00 €	148,50 €
Instruction des opérations de réhabilitation	235,00 €	258,50 €
<i>Dont :</i>		
- Contrôle de la conception	100,00 €	110,00 €
- Contrôle de la réalisation	135,00 €	148,50 €
Diagnostic de vente de biens immobiliers	90,00 €	99,00 €

#### ➔ Subventions

L'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) continue cette année encore de verser une subvention au SPANC, selon certaines conditions, au prorata du nombre de contrôles de l'existant et de contrôles travaux effectués dans l'année. En 2018, l'AEAG a versé au SPANC 13 000 €

Le SPANC de l'ex Communauté de Communes du Canton de Lembeye en Vic-Bilh a pris depuis le 1er septembre 2015 la compétence facultative « réhabilitation groupée »

Malheureusement et après décision de l'AEAG (suppression des aides allouées), le SPANC n'a pas pu poursuivre les opérations groupées pour l'année 2018.

## • Recettes

### ➤ Frais de personnel

Les frais de personnel (1 technicienne et 1 comptable), le remboursement des frais de fonctionnement (télécommunication, frais d'affranchissement, fournitures ...) et le paiement de la prestation fournie par la société SAUR (marché de prestations de services), correspondent aux principales dépenses du Service.



### ➤ Bilan administratif

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		12 414,38 €				12 414,38 €
Opérations de l'exercice	66 131,39 €	107 898,65 €			66 131,39 €	107 898,65 €
TOTAUX	66 131,39 €	120 313,03 €			66 131,39 €	120 313,03 €
Résultats de clôture		41 767,26 €				41 767,26 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		<b>41 767,26 €</b>				<b>41 767,26 €</b>



## B) OPÉRATION GROUPEE DE RÉHABILITATION

Comme évoqué, le SPANC de l'ex Communauté de Communes a adopté la compétence facultative « réhabilitation groupée » au 1er septembre 2015. L'AEAG alloue une subvention au propriétaire volontaire souhaitant réhabiliter son assainissement autonome. Un certain nombre de conditions est à respecter pour pouvoir présenter sa candidature. La technicienne en charge de la mise en place de cette compétence facultative monte et suit le dossier de chaque usager participant à l'opération groupée. Elle assure donc l'ensemble de la partie animation. Le SPANC reçoit ainsi en contrepartie une aide de 300 € par logement réhabilité. Quant aux usagers, ces derniers bénéficient, une fois les conditions remplies, d'une aide d'un montant plafonné à 4 200 € ou à 80 % du montant des travaux (TTC) si ce dernier n'excède pas 5 250 € (TTC)

Ce programme devait être maintenu par l'AEAG jusqu'en 2018. Le SPANC avait donc choisi de le mener sur 3 ans en dispatchant le nombre de communes (31) chaque année, toujours dans un souci de cohérence géographique

Les communes étaient réparties comme suit :

2016

Arricau-Bordes, Arroses, Aurions-Idernes, Bassillon-Vauzé, Bétraçq, Cadillon, Corbère-Abères, Crouseilles, Lasserre, Moncaup, Monpezat et Séméacq-Blachon

2017

Anoye, Castillon Lembeye, Escurès, Gayon, Lembeye, Lespielle, Luc-Armau, Lucarré, Maspie-Lalonquère-Juillacq, Momy, Peyrelongue-Abos et Samsons-Lion

2018

Coslédaà-Lube-Boast, Gerderest, Lalongue, Lannecaube, Lussagnet-Lusson, Monassut-Audiracq et Simacourbe

Malheureusement, l'opération groupée 2018 n'est pas maintenue pour des raisons budgétaires. Une demande, sans succès avait été faite par le SPANC afin d'essayer de reporter ces réhabilitations en 2019



## C) BILAN

Cette année 2018 est la poursuite de la collaboration entamée avec la SAUR depuis le 1er septembre 2015. L'année 2018 c'est également la poursuite des contrôles de bon fonctionnement périodiques obligatoires (tous les 8 ans) initiés en 2016

En ce qui concerne les réalisations effectuées, l'activité entre la réhabilitation et le neuf sur 2018 est relativement équilibrée

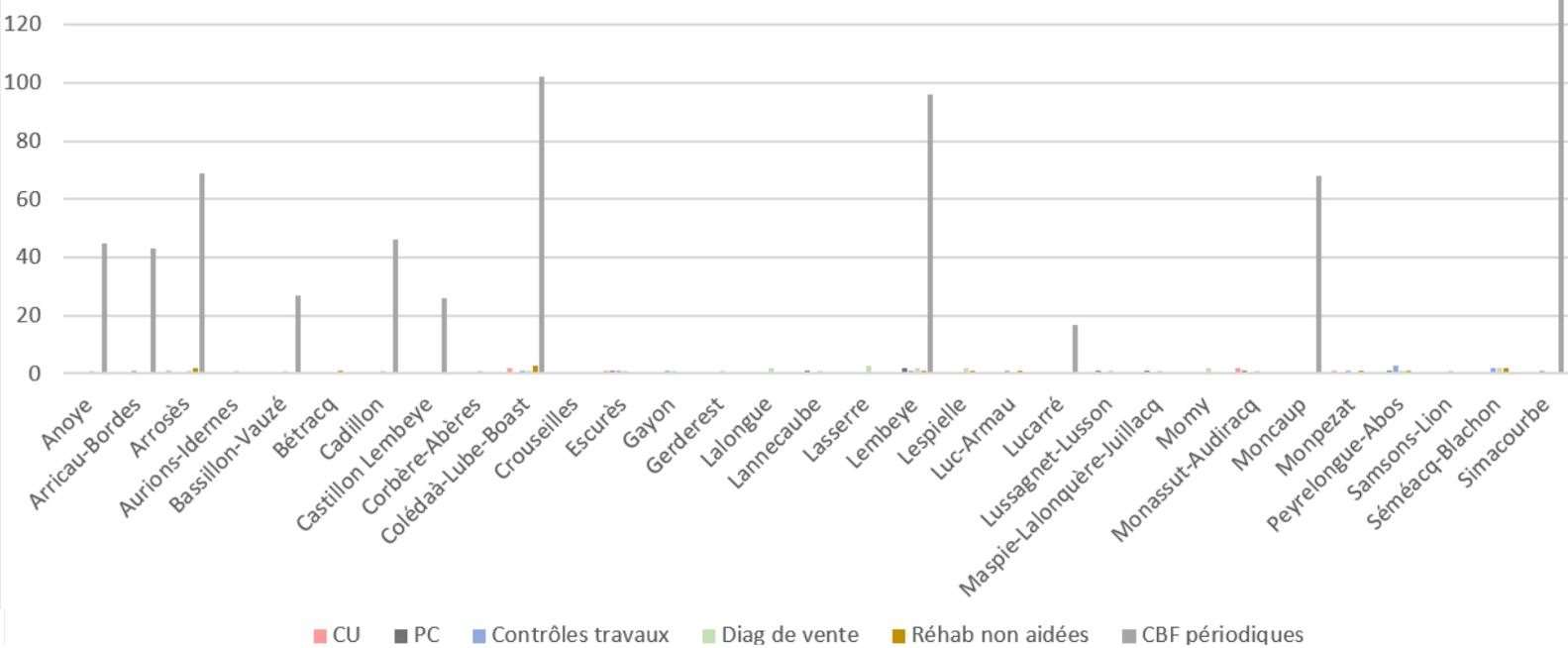
La technicienne mis à disposition sur le territoire par la SAUR, a également réalisé toutes les interventions techniques nécessaires à l'obtention de l'aide par l'AEAG pour une réhabilitation groupée (contrôle de bon fonctionnement, étude de sol, contrôle de bonne exécution...) sur 2016 et 2017. De ce fait, un peu de retard avait été pris pour la réalisation des contrôles périodiques. Ce retard a été rattrapé en 2018 avec 571 contrôles menés

## D) ANNEXE

### ➤ Détail activité par commune

	CU	PC	Contrôles travaux	Diagnostics de vente	Réhabilitations non aidées	CBF périodiques	TOTAL
Anoye				1		45	46
Arricau-Bordes			1			43	44
Arrosès	1			1	2	69	73
Aurions-Idernes				1			1
Bassillon-Vauzé				1		27	28
Bétracq					1		1
Cadillon				1		46	47
Castillon Lembeye						26	26
Corbère-Abères				1			1
Coslédaà-Lube-Boast	2		1	1	3		7
Crouseilles							0
Ecurès	1	1	1	1			4
Gayon			1	1			2
Gerderest				1			1
Lalongue				2			2
Lannecaube		1		1	1		3
Lasserre				3			3
Lembeye		2	1	2	1	96	102
Lespielle				2	1		3
Luc-Armau			1		1		2
Lucarré						17	17
Lussagnet-Lusson		1		1			2
Maspie-Lalonquère-Juillacq		1		1			2
Momy				2			2
Monassut-Audiracq	2	1		1			4
Moncaup						68	68
Monpezat	1		1		1		3
Peyrelongue-Abos		1	3	1	1		6
Samsons-Lion				1			1
Séméacq-Blachon			2	2	2		6
Simacourbe			1			134	135
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>29</b>	<b>14</b>	<b>571</b>	<b>642</b>

## ➤ Bilan des interventions par commune



## ➤ Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Assainissement Non Collectif

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2007, modifié par celui du 2 décembre 2013

Indicateurs spécifiques au service public d'assainissement non collectif :

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

### A. Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du Service Public d'Assainissement Non Collectif

- Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération : oui : + 20
- Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération : oui : + 20
- Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif : oui : + 30
- Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné. : oui : + 30

## B. Eléments facultatifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif

- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations : non
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations : oui : + 20
- . Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange : non.

Valeur de l'indice du SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Morlaàs : 120 sur 140

### 2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Rappel : L'indicateur est le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service

Soit, depuis la création du service : Nombre d'installations déclarées conformes (installations neuves ou réhabilitées) : 683

Nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques de pollution de l'environnement (installations existantes) : 521

Nombre total d'installations contrôlées : 1752

Soit :  $683 + 521 = 1204 / 1752 = 0,69$  soit 69 %